
LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

ORGANE DU BUREAU DES ARCHIVES
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

O notre Histoire, écrin de perles ignorées
Je baise avec amour tes pages vénérées



DIRECTEUR

PIERRE-GEORGES ROY

RECHENUNGEN

ORGANISATION

1880



VERLAG

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME CINQUANTIÈME

LEVIS

1944

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. L

LÉVIS - JANVIER 1944

No 1

LES ORDRES RELIGIEUX AU CANADA

Pères Récollets — Les Récollets qui appartenant à l'ordre des Frères Mineurs ou Franciscains fondé par saint François d'Assise en 1209 furent les premiers missionnaires de la Nouvelle-France. Ils arrivèrent à Tadoussac le 25 mai 1615 et s'établirent à Québec quelques jours plus tard. La Conquête leur donna le coup de mort en les empêchant de se perpétuer.

Jésuites (S. J.) — C'est saint Ignace de Loyola qui fonda la Compagnie de Jésus, en 1535. On sait que les Jésuites vinrent s'établir dans la Nouvelle-France en 1625. La Conquête leur donna le coup de mort tout comme aux Récollets, en les empêchant de se recruter. Le dernier Jésuite de la Nouvelle-France, le Père Casot, décéda à Québec en mars 1800. C'est en 1842 que les Jésuites sont revenus dans la province de Québec. Il n'est que juste de dire que les Jésuites passèrent en Acadie dès 1611.

Sulpiciens (P. S. S.) — La compagnie de Saint-Sulpice fut fondée à Paris, en janvier 1642, par M. Jean-Jacques Olier. Elle s'établit à Montréal en 1657. Les quatre premiers Sulpiciens qui vinrent à Montréal furent les abbés de Queylus, Souart, Galinier et Dallet.

Frères des Ecoles Chrétiennes — Cet institut fut fondé à Reims, en France, en 1681, par Jean-Baptiste de la

Salle. Les Frères des Ecoles Chrétiennes s'établirent à Montréal en 1837 et à Québec en 1843.

Oblats de Marie Immaculée (O.M.I.) — La congrégation des missionnaires Oblats de Marie Immaculée fut fondée par Mgr de Mazenod, à Aix, en Provence, le 25 janvier 1816. Les premiers Oblats qui vinrent au Canada, les Pères Honorat, Telmon, Baudrand et Lagier, arrivèrent ici en décembre 1841.

Pères de Sainte-Croix (C.S.C.) — C'est au Mans, en France, que fut fondée la Congrégation de Sainte-Croix, le 1er mars 1837. Le fondateur de la congrégation fut le Père Moreau. La première maison canadienne de la Congrégation de Sainte-Croix fut établie à Saint-Laurent, près de Montréal, en mai 1847.

Clercs de Saint-Viateur (C.S.V.) — L'Institut des Clercs paroissiaux ou Catéchistes de Saint-Viateur a été fondé en 1831 par le Père Jean-Louis-Marie Querbes, à Vourles, près de Lyon, en France. Les Clercs de Saint-Viateur furent invités à s'établir dans la province de Québec par Mgr Bourget, évêque de Montréal, en 1847. Leur première maison fut établie à Joliette.

Prêtres de la Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ (C.R.) — La Congrégation des Prêtres de la Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ fut fondée à Rome le jour de Pâques de l'an 1842, par le Père Pierre Semenko. Une maison de cet ordre fut fondée à Kitchener, province d'Ontario, dès 1857. Les Pères de la Résurrection confinent leur ministère à la province d'Ontario.

Frères de l'Instruction Chrétienne — L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne a pour fondateur le Vénérable Jean-Marie de Lamennais, frère du trop célèbre Féli de Lamennais. Ils s'établirent dans la province de Québec, en 1865. Le premier établissement ici de Frères de l'Instruction Chrétienne fut l'école Saint-Joseph de Chambly Bassin (Richelieu) fondée la même année.

73 116

Frères de la Charité — La Congrégation des Frères de la Charité a été fondée à Gand, en Belgique, en 1807, par le chanoine Pierre Triest, le Vincent de Paul de la Belgique. Les Frères de la Charité sont établis au Canada depuis 1865. Leur première maison fut ouverte à Montréal.

Frères du Sacré-Coeur — Cet institut fut fondé à Lyon, en France, en 1821, par le Père André Coindre. Les Frères du Sacré-Coeur s'établirent à Arthabaska en 1872. Ils ont maintenant des maisons dans presque tous les diocèses de la province de Québec.

Pères Dominicains (O. P.) — L'ordre des Frères-Prêcheurs, plus connu ici sous le nom de Dominicains, fut fondé à Toulouse, en France, en 1213, par saint Dominique. La première maison dominicaine au Canada fut établie à Saint-Hyacinthe, en 1873.

Pères Rédemptoristes (C. S. S. R.) — La congrégation du Très-Saint-Rédempteur dont les membres sont connus sous le nom de Rédemptoristes fut fondée par saint Alphonse de Liguori, en 1732. Les Pères Rédemptoristes prirent charge, en 1878, du pèlerinage et de la paroisse de Sainte-Anne de Beaupré.

Pères Trappistes (O. C. R.) — Le vrai nom des Trappistes est Cisterciens de la Stricte Observance. Saint Benoit fut le fondateur de cet ordre. Au onzième siècle, saint Robert fonda à Cîteaux, en France, le monastère qui devait donner son nom à l'ordre tout entier. Les Trappistes se sont établis à Notre-Dame du Lac (Oka) en 1881, mais ils avaient fondé une Trappe à Sainte-Justine de Langevin, comté de Beauce en 1862. Elle n'exista que dix ans.

Prêtres de Saint-Basile (C. S. B.) — Cette congrégation, contrairement à ce qu'on croit généralement, est d'origine française. Elle fut fondée le 1er novembre 1800, par Mgr Daviau, archevêque de Vienne, en France. C'est Mgr Charbonnel, évêque de Toronto, qui fonda la première maison canadienne des Pères de Saint-Basile, en 1852, à Toron-

to, même. Les Pères de Saint-Basile n'ont pas d'établissement dans la province de Québec.

Pères de Montfort (S. M. M.) — La Compagnie de Marie fut fondée en 1705 par le bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort. En France, on désigne les Pères et les Frères de la Compagnie de Marie sous le nom de Montfortains. Ici on dit plutôt les Pères et les Frères de Montfort. Les Pères de Marie ont établi leur première maison dans la province de Québec, à Montfort, dans l'archidiocèse d'Ottawa, en 1883.

Frères de Saint-Vincent de Paul (P. S. V.) — Cette congrégation fut fondée à Paris, en 1845, par Jean-Léon Le Prévost. Les Frères de Saint-Vincent de Paul arrivèrent à Québec en octobre 1884 pour prendre la direction du Patronage de Québec fondé en 1861 par la Société Saint-Vincent de Paul.

Frères Maristes — L'Institut des Frères Maristes fut fondé à Lavalla, diocèse de Lyon, en France, en 1817, par le Vénérable Joseph-Benoit Marcellin Champagnat. Les Frères Maristes sont établis dans la province de Québec depuis 1885. Leur première maison fut ouverte à Saint-Athanasie d'Iberville. Il est vrai que le Père Champagnat fut d'abord Père de Marie ou Père Mariste, mais l'Institut des Frères Maristes est absolument indépendant de la Congrégation de Marie (Pères Maristes) et n'a de commun avec elle que le nom.

Frères de Saint-Gabriel — L'Institut des Frères de Saint-Gabriel est une fondation du bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort. Il créa cet institut la même année qu'il donna naissance à la Compagnie de Marie (1705). Les Frères de Saint-Gabriel s'établirent dans la province de Québec en septembre 1888. C'est à Montréal que les Frères de Saint-Gabriel ouvrirent leur première maison au Canada, aidés par le zèle infatigable de M. Rousselot, prêtre de Saint-Sulpice.

Pères du Très Saint-Sacrement (S. S. S.) — La Congrégation du Très Saint-Sacrement a pour fondateur le Bienheureux Pierre-Julien Eymard. La première maison de la congrégation fut ouverte à Paris, en 1856. Les Pères du Très Saint-Sacrement se sont établis dans le diocèse de Montréal, en 1890; et dans le diocèse de Québec en 1915.

Eudistes (C. J. M.) — C'est saint Jean Eudes qui a fondé la congrégation de Jésus et Marie dont les membres sont plutôt connus sous le nom d'Eudistes. Le premier établissement fut fait à Caen, dans le Calvados en 1643. Les Eudistes s'établirent à Halifax dès 1890, ont des maisons dans le diocèse de Montréal depuis 1913 et dans le diocèse de Québec depuis 19...

Pères Capucins (O. M. Cap) — L'ordre des Frères mineurs Capucins date de 1525. A vrai dire, les Capucins ont la même origine que les Franciscains. Leur ordre est simplement une réforme de la famille franciscaine fondée par saint François d'Assise. Sous le régime français, les Capucins furent missionnaires en Acadie et en Louisiane. La première maison des Capucins établie au Canada sous le régime anglais fut celle d'Ottawa, en 1890. Depuis, les Capucins se sont établis dans plusieurs autres diocèses de la province de Québec.

Pères Franciscains (O. F. M.) — C'est saint François d'Assise qui fonda l'ordre des Frères Mineurs ou Franciscains, en 1209. Les Pères Franciscains s'établirent à Montréal en mai 1890. Les Franciscains, on le sait, étaient connus dans la Nouvelle-France sous le nom de Récollets.

Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception (C. R. I. C.) — Les Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception tirent leur origine de l'ancien Ordre Canonique. Ils ont une maison de leur ordre au Manitoba depuis 1891.

Missionnaires du Sacré-Coeur (M. S. C.) — La congrégation des Missionnaires du Sacré-Coeur a été fondée à Issoudun, en France, le 8 décembre 1854, par le Père Jules

Chevalier. Les Missionnaires du Sacré-Coeur ont une maison à Québec depuis 1900.

Les Pères Blancs d'Afrique (P. B.) — C'est le cardinal Lavigerie qui fonda la société des Pères Blancs, missionnaires d'Afrique, à Alger, en 1868. Les Pères Blancs d'Afrique se sont établis dans la province de Québec en 1901.

Frères de Saint-François Régis — C'est un Jésuite, le Père Maxime de Bussy, qui fonda la congrégation des Frères de Saint-François Régis, à Roche-Arnaud, près Le Puy, dans la Haute-Loire, en France, le 23 juin 1850. Cette congrégation est établie dans la province de Québec depuis 1903. Elle a la direction de l'Orphelinat agricole Saint-Joseph à Vauvert, Lac Saint-Jean, depuis 1907.

Frères de la Présentation — L'Institut des Frères de la Présentation a été fondé en Irlande par Edmund Ignatius Rice, au commencement du dix-neuvième siècle. Les Frères de la Présentation s'établirent à Montréal en 1910.

Prêtres du Coeur de Jésus (S. C. J.) — La Congrégation des Prêtres du Coeur de Jésus a été fondée au diocèse de Saint-Quentin, en France, en l'année 1878 par le Père Léon-Jean Debon. Les Prêtres du Coeur de Jésus se sont établis dans l'Alberta en 1910. Ils ont maintenant une maison à Montréal.

Pères Bénédictins (O. S. B.) — Les Pères Bénédictins reconnaissent comme leur fondateur saint Benoit. L'Ordre de Saint-Benoit fut fondé en Italie au sixième siècle. L'ordre de Saint-Benoit a deux maisons au Canada une abbaye dans la Saskatchewan fondée en 1903 et un prieuré à Saint-Benoit du Lac (Boltron-Centre) dans le diocèse de Sherbrooke, fondé en 1912.

Pères du Saint-Esprit (C. S. S. P.) — Cette congrégation a été fondée à Paris, en 1703, par Claude Poullart des Places, et réorganisée, en 1848, par le Vénérable Frère Père Libermann. Les Pères du Saint-Esprit se sont établis dans

n'existent plus
les derniers
sont devenus
maîtres

l'achidiocèse d'Ottawa en 1912. Ils dirigent maintenant le collège de la Pointe-Gatineau.

Servites de Marie (O. S. M.) — L'Ordre des Servites de Marie est une des rares congrégation dont tous les fondateurs ont été canonisés. En effet, les sept fondateurs de l'ordre, Bonfils Manoldi, Buonagiunta Manetti, Amédée Amédéi, Manet de l'Antella, Hugon Ugucioni, Sostène Sostegni et Alexis Falconiéri ont été canonisés. Fondé à Florence, en Italie, en 1233, l'Ordre des Servites s'est établi à Vancouver en 1912, et à Ottawa et Montréal en 1914.

Assomptionnistes (A. A.) — La Congrégation des Augustins de l'Assomption dont les membres sont appelés Assomptionnistes a été fondée à Nîmes, dans le Gard, en France, au cours de l'année 1850. Les Assomptionnistes se sont établi dans le diocèse de Québec, en 1917.

Frères de Notre-Dame de la Miséricorde — Cet institut, fondé à Malines, en Belgique, en 1839, par Mgr Sheppers, prélat domestique de Sa Sainteté, s'est établi dans la province de Québec en 1919.

Basiliens du Saint-Sauveur — L'Ordre des Basiliens du Saint-Sauveur a été fondé à Mont Liban, en 1763, par Mgr Aftim Sayffy. Ce sont les Pères Basiliens du Saint-Sauveur qui desservent la paroisse de Saint-Sauveur à Montréal depuis 1923.

Prêtres des Missions Etrangères (P. M. E.) — La Société des Missions Etrangères a été fondée par les évêques de la province de Québec le 2 février 1921. Son établissement principal est à Pont-Viau.

Trinitaires (O. S. S. T.) — L'Ordre de la Très Sainte-Trinité, vulgo Trinitaires, a été fondé en 1194, par saint Jean de Matha et saint Félix de Valois. Les Trinitaires se sont établis dans la paroisse de Saint-Jean de Matha, diocèse de Joliette, en 1924.

Prêtres de Sainte-Marie — La congrégation des Prêtres de Sainte-Marie fut fondée à Tinchebray, dans le diocèse de Séez, en France, en 1851. Les Prêtres de Sainte-Marie se sont établis dans le diocèse de Prince-Albert en 1924, et dans le diocèse de Montréal en 1926.

Frères Hospitaliers de Saint-Jean de Dieu — L'Ordre des Frères Hospitaliers a été fondé à Grenade, en Espagne, en 1537, par saint Jean de Dieu. Les Frères Hospitaliers se sont établis dans le diocèse de Montréal en 1927.

Pères Maristes (S. M.) — La Société de Marie ou Congrégation des Pères Maristes a été fondée au diocèse de Lyon, en France, par le Vénérable Père Jean-Claude Colin, 1822. Les Pères Maristes se sont établis dans la province de Québec en avril 1929. Ils ont leur maison et un Juvénat à Sillery, près de Québec.

Pères de la Fraternité Sacerdotale (C. F. S.) — La Congrégation de la Fraternité Sacerdotale (C. F. S.) a été fondée à Paris, en 1901 par le Père Marie-Eugène Prévost, un Canadien-français. La Fraternité Sacerdotale a une maison à la Pointe-du-Lac depuis 1929.

Frères Mineurs Conventuels (O. M. C.) — Saint François d'Assise fonda l'Ordre des Frères Mineurs Conventuels en 1209, mais ils ne prirent ce nom qu'en 1250. Les Frères Mineurs conventuels se sont établis dans le diocèse de Montréal en 1930.

Cisterciens de l'Immaculée Conception (C. I. C.) — La Congrégation des Cisterciens de l'Immaculée Conception fut fondée par dom Marie-Bernard Barnouin en 1864. Elle appartient à l'ordre de Citeaux. Les Cisterciens de l'Immaculée Conception de Lérins n'ont qu'une maison de leur ordre au Canada. Elle est à Saint-Michel de Rougemont (Rouville). C'est en 1932 que cette maison a été fondée.

Basiliens du Rite Ruthène — Ce qu'on appelle aujourd'hui l'Ordre des Basiliens du Rite Ruthène est simplement

l'ancien Ordre de Saint-Basile le Grand réformé et adapté au rite ruthène par saint Josaphat Kuncevyh, archevêque de Polotsk, et Joseph Velamin Rutsky archevêque de Kiew. Les Basiliens du rite ruthène ont depuis 1932 une maison à Montréal et plusieurs missions dans l'Ouest. Les Basiliens desservent officiellement les Ukrainiens de la province de Québec. Ils ont quatre paroisses dans Montréal et une à Lachine.

Prêtres des Sacrés Stigmates de Notre-Seigneur Jésus-Christ (C. P. S.) — Cette congrégation a vu le jour à Véronèse, le 4 novembre 1816. Son fondateur Gaspard Bertoni, dut d'abord travailler dans l'ombre à cause des répercussions de la Révolution française qui se faisaient sentir même dans son pays. Les Prêtres des Sacrés Stigmates sont établis à Vancouver.

Frères Franciscains de l'Expiation (S. A.) — La Société des Frères Franciscains de l'Expiation a été fondée à Graymoor, près de Garrison, New-York, en 1899, par le révérend Lewis Thomas Wattson, qui se convertit ensuite au catholicisme et fit entrer sa société dans l'église catholique. Les Frères Franciscains de l'Expiation ont quelques missions au Canada.

Salésiens de Dom Bosco — C'est Dom Bosco, de douce mémoire, qui a fondé la Pieuse Société de Saint-François de Sales dont les membres sont plutôt connus ici sous le nom de Salésiens de Dom Bosco. Cette congrégation fut fondée à Turin, en Italie, en 1846. Elle a quelques établissements dans la province d'Ontario.

Pères Passionnistes (C. P.) — Les Pères Passionnistes ont une maison de leur ordre à Toronto

Pères Vincentiens (C. M.) — Les Pères Vincentiens appartiennent à la "Congrégation des Missions". On leur donne aussi le nom de Lazaristes. Ils ont une maison à Toronto.

Chanoines Réguliers Prémontrés (O. Prém.) — le fondateur des Chanoines Réguliers est saint Norbert. Cette fondation se fit à Prémontré, diocèse de Soissons, en France, en 1120. Les Chanoines Réguliers n'ont pas de maison dans la province de Québec mais ils sont établis dans l'Ouest du Canada et en Colombie Britannique.

Christian Brothers — L'Ordre des Christian Brothers ou Frères Chrétiens d'Irlande a été fondé à Dublin en 1802 par Edmund Ignatius Rice. Les Christian Brothers sont établis à Halifax, à Victoria et à Vancouver.

Paulistes (C. S. P.) — La Congrégation de Saint-Paul (Paulistes) a été fondée à New-York en 1858 par le Père Isaac Hecker. Les Paulistes se sont établis à Toronto en 19...

Fils de Marie Immaculée — La congrégation des Fils de Marie Immaculée qui est plus connue sous le nom de Missionnaires de Chavagnes, fut fondée par le Vénérable Père Louis-Marie Baudoin, à Chavagnes-en-Paillers, Vendée, en 1804. Elle a une maison en Saskatchewan.

Missionnaires de la Salette (M. S.) — La Congrégation des Missionnaires de la Salette a pris son origine de la montagne de la Salette, dans le diocèse de Grenoble, en France. On sait que la Sainte Vierge apparut à la Salette, le 19 septembre 1846. Les Missionnaires de la Salette ont des établissements dans les diocèses de Regina (1899) et de Saint-Boniface (19...).

Frères de Marie (Marianistes) — L'Institut des Frères de Marie ou Marianistes date du 2 octobre 1817. Il fut fondé par le chanoine Guillaume-Joseph Chaminade, de Bordeaux, en France. Les Frères de Marie ont des maisons dans le Manitoba mais aucune dans la province de Québec.

Carmes déchaussés (O. Camr) — Les Carmes déchaussés remontent-ils, ainsi qu'on l'a prétendu, aux prophètes Elie et Elisée qui vivaient huit cents ans avant Jésus-Christ? Quoi qu'il en soit, c'est Albert, patriarche de Jérusalem, qui donna une règle aux Carmes déchaussés au commencement du treizième siècle. Les Carmes déchaussés ont quelques maisons dans la Province d'Ontario mais aucune dans la province de Québec.

LE TRIBUNAL SEIGNEURIAL DE
SOREL ET AUTRES

Pour la première fois nous constatons qu'il y eut un tribunal seigneurial à Sorel et que le juge, nommé par le seigneur du fief, connaissait l'orthographe mieux que certains scribes de son temps.

Cependant, nous ne relevons le nom de cet officier de justice subalterne que dans deux actes notariés ainsi que dans une lettre et l'on ignore encore la date de la création du tribunal et celle de sa durée.

Voici ce que nous avons :

Le 25 août 1675, étant à *Saurel*, Joseph Bourdon, seigneur d'Autray, loue une ferme dans sa seigneurie. Le bail est dressé par le notaire Antoine Adhémar et l'un des témoins est *Pierre Lozoult, Juge de Saurel*, qui signe très bien.

Ce nom et ce titre nous ont intéressé parce que nous apprenions qu'il y avait eu, dès le XVII^e siècle, un tribunal dans la seigneurie (maintenant appelée Sorel), en outre parce que le nom du juge en fonction est inconnu de Tanquay.

En feuilletant d'autres contrats de même greffe nous avons relevé un document qui renseigne un peu plus, sur l'homme de loi, car il s'y trouve annexée une intéressante lettre datée du premier septembre 1676.

Dans cette lettre, Pierre Lozoult annonce qu'il vient de recevoir l'ordre de se rendre en Acadie et il en informe son seigneur, M. Pierre de Saurel (ancien capitaine du régiment de Carignan). Le juge qui s'en va regrette beaucoup de n'avoir pu, personnellement, présenter ses adieux à Monsieur et à Madame de Saurel dont il garde le meilleur sou-

venir et il prie son seigneur de disposer de ses biens au mieux possible.

En vertu de cette autorisation, M. de Saurel, se rendit à Champlain, où le notaire Adhémar avait son étude, et là, le 29 septembre, il céda à Jean Guilhet, l'habitation et la terre que possédait le chagriné Pierre Lozoult. Qu'advint-il de lui ensuite? Nous n'avons pu le savoir.

Cet officier de justice a-t-il été le premier et le seul magistrat du tribunal de Saurel? Autre question à laquelle nous ne pouvons répondre.

Incidentement, ajoutons qu'il n'a pas encore été fait de liste complète des tribunaux seigneuriaux qui ont pu exister en la Nouvelle-France. Cette liste sera difficile à établir, car d'après notre expérience, c'est peut-être dans les archives notariales que se trouvent les renseignements nécessaires. Mais comment compiler et scruter des millions de minutes réparties en vingt-quatre dépôts?

Depuis quelques années, nous avons pu signaler qu'il y eut des tribunaux de seigneuries hors Montréal, bien entendu, dans des articles parus comme suit.

- Boucherville* — 1669-1760 — B.R.H. 1922, p. 75. etc.
Contrecoeur — 1675-1760 — B.R.H. 1925, p. 524.
Batiscan — 1680-1760 — B.R.H. 1935, p. 72 & seq.
St-Ours — 1702-1711 — Reg. des aud. & documents.
1702, 1706 et 1711.

Ile Jésus — 1734-1760 — B.R.H. 1923, p. 275.

Ainsi, que nous le disions dans le B.R.H. de 1939, pp. 212-213 (section c) il n'y eut pas de "tribunal" dans chaque paroisse, comme le déclare M. de Bougainville dans un *Mémoire*. Pour cet officier, plus au fait de l'administration militaire que de celle du civil, le mot paroisse semble synonyme de fief. Or, tous les seigneurs ne pouvaient se payer le luxe d'avoir un juge, un procureur fiscal, un greffier et un tabellion. Cependant, il semble bien qu'il y eut plus de justices seigneuriales qu'on le sait.

E.-Z. MASSICOTTE

LES ANCÊTRES DE LA FAMILLE BRODEUR

La famille de feu l'honorable Louis-Philippe Brodeur, ancien ministre, juge de la Cour Suprême du Canada, puis lieutenant-gouverneur de la province de Québec, comme nous le verrons, n'a pas à rougir de ses origines quand on songe que du côté maternel elle est descendante de Blaise Juillet, l'un des compagnons de Dollard au Long-Saut. Elle compte également parmi ses ancêtres Auguste Hébert, compagnon de M. de Maisonneuve, dont l'un de ses enfants a eu pour parrain M. de Maisonneuve lui-même, et pour marraine, Jeanne Mance, Lambert Closse a aussi été parrain d'un autre de ses enfants. Et plus tard la famille a été connue indifféremment sous les noms de Hébert et Lambert.

L'ancêtre de la famille Brodeur s'appelait Jean Le Brodeur. Il portait le surnom de La Vigne. Il était originaire de Niel (Nieul-le-Dolent), diocèse de Luçon, en Poitou (ancien département de la Vendée). Né en 1653, il était fils de Jean et de Françoise Frogent. Sa femme, Marie-Anne Messier, née en 1665, qu'il avait épousée à Boucherville le 31 janvier 1679, était fille du seigneur du Cap Saint-Michel, Michel Messier sieur de Saint-Michel, dont les exploits sont racontés par le R. P. Alexis dans son *Histoire de la Province ecclésiastique d'Ottawa*, et d'Anne Le Moyne, soeur du fameux d'Iberville. Jean Le Brodeur mourut à Varennes en 1718.

Son fils Christophe, né à Varennes le 7 novembre 1707, eut pour parrain le père de la Mère d'Youville; il s'est marié deux fois, à Varennes: 1° à Marguerite Bousquet, le 8 février 1734; 2° à Marie-Thérèse Tétrault, veuve de Pierre Girard, le 13 octobre 1765 (1).

De la première union naquit, à Varennes, en 1748, Jean-Baptiste, qui s'établit au ruisseau à Beloeil vers 1768

Richelieu, I, 94-105.

(1) A corriger dans Tanguay I, 91; d'ailleurs rectifié dans II, 478.

(2) Voir abbé G.-A. DeJordy, *Généalogies des principales familles du*

ou 1770 et qui se maria à Varennes le 12 octobre 1772 avec Marie-Joseph Hébort. Il mourut à Beloeil en 1810.

Le continuateur de la lignée fut Christophe, né à Beloeil, en 1781, marié à Marie Senez, à Beloeil, en 1804, et décédé en 1848.

Toussaint, de la cinquième génération, naquit à Beloeil en 1818. C'est le père de l'honorable L.-P. Brodeur. Il prit part à la bataille de Saint-Charles en 1837. Marié à Beloeil, en 1839, à Justine Lambert, fille de Pierre Lambert qui fut tué à la bataille de Saint-Charles, il mourut en 1884.

L'honorable L.-P. Brodeur naquit à Beloeil le 21 août 1862. Mariée à Beloeil, en juin 1887, à Emma, fille du notaire J.-R. Brillon, il mourut à Québec le 1er janvier 1924. Ses armes portaient la devise: *Soutien à faible*.

La famille s'est ramifiée dès la seconde génération. Nombreuse descendance.

GÉRARD MALCHELOSSE

LA NOBLESSE AU CANADA AVANT 1760

Tel est le titre d'un mémoire de Benjamin Sulte, présenté à la Société Royale du Canada, en 1914. Il commence par ces mots: "Voici, peut-être, le sujet le moins compris de l'histoire du Canada". Ce sujet n'a jamais reçu toute l'attention qu'il mérite et pourtant, son importance historique au pays laurentien n'est pas des moindres. Quelques-uns de nos écrivains canadiens, il est vrai, en ont parlé, mais pas à fond, comme il nous semble que cela aurait dû être. On se plaît toujours à placer dans la noblesse canadienne des propriétaires de seigneuries qui n'étaient pas nobles, et de mé-

me, des particuliers au surnom précédé de la particule, qui ont usurpé la qualification nobiliaire.

Une douzaine de personnes nouvellement établies au pays de l'Érable et du Castor, furent anoblies par Louis XIV. Par ailleurs, d'autres gens, de qualité nobiliaire, hantés par l'esprit d'aventures passèrent au Canada comme officiers ou fonctionnaires, et, parce qu'ils sont demeurés jusqu'à 1760, certains de nos historiens les comptent dans la noblesse canadienne. Les anoblis de Louis XIV pourraient plutôt être considérés comme ayant droit à cette classification spéciale, quoique cette distinction émanait de France, et que pour être reconnue, les lettres patentes devaient être enregistrées en la Cour des Comptes à Paris, puis à Québec, sinon, elles étaient de nul effet. Les nobles Français qui s'établirent à la Nouvelle France n'ont pas cessé toute relation avec leur famille outre-mer, et c'est pourquoi, il nous semble que l'on a un peu exagéré, en soutenant qu'ils faisaient partie de la noblesse canadienne. Nous retrouvons tous les noms de leurs familles en France vers la fin du siècle dernier.

On a prétendu aussi, que cette noblesse que l'on dit Canadienne n'a pas émigré lors de la conquête. C'est une assertion d'un caractère trop général et sans preuves à l'appui.

Nous venons de donner dans un journal de Montréal, un essai historique portant sur *La Dernière Phase de la Nouvelle France* et notre enquête en cette instance, nous a ramené sur la voie que nous avons parcourue en 1921, alors que nous cherchions à comprendre certaines paroles de l'Intendant Talon. La Revue Canadienne, numéros 7, 8 et 9, de ce millésime, a publié notre article: *L'Ancienne noblesse au Canada*. L'Intendant avait dit que "la noblesse n'est composée que de quatre anciens nobles et de quatre autres chefs de famille que le roi a honoré de ses lettres l'an dernier. Outre ce nombre", dit-il, "il peut y avoir encore quelques nobles entre les officiers qui se sont établis dans ce pays". (C'étaient les officiers du régiment de Carignan qui n'étaient pas tous nobles comme quelques-uns l'ont pensé.)

Ces paroles du célèbre intendant avaient piqué la curiosité de nos historiens, Parkman en tête, qui ne comprenaient pas le sens du mot "*ancien*" appliqué à la noblesse. Plusieurs s'imaginèrent qu'il s'agissait d'ancienneté dans la colonie. D'autres faisaient figurer dans leur interprétation deux personnes de la même famille, alors que Talon n'en visait qu'une seule. Nous eûmes alors l'inspiration d'avoir recours aux traités français sur la noblesse, que nous trouvâmes à la Bibliothèque du Parlement, et nous avons pu ensuite livrer à la Revue Canadienne le fruit de nos recherches.

Le gouverneur Carleton, en 1767, annonce la présence au Canada, de 126 familles nobles et de 102 officiers Canadiens, au service de la France. Il a certainement été induit en erreur, car nous n'avions pas autant de familles nobles à cette époque. Sulte dans son article de la Société Royale mentionne 28 noms de famille, qui représentent 140 surnoms. L'erreur de Carleton s'explique peut-être par ce grand nombre de noms. Sans peine nous pouvons porter ces deux chiffres à 37 et 169 respectivement. Cependant, tous ne sont pas de qualité. Notre examen (sujet à correction) n'admet que 73 familles *NOBLES*, Canadiennes (anoblies), et françaises, venues de France, *avant* 1700, et *demeurant jusqu'à* 1760, et nous relevons 57 de ces familles affectées par l'exode de 1760, alors qu'un ou plusieurs de ses membres sont partis. Quelques-uns, il est vrai, sont revenus mais combien? On en a porté le nombre à 34, mais cependant on ne les nomme pas, ce qui serait pourtant préférable.

En 1774, M. Cugnet a donné une liste des nobles demeurés dans la province de Québec. Elle contient 39 noms, à première vue, nous en relevons trois qui ne sont pas nobles.

Pour établir qui était de la noblesse canadienne ou de France, lesquels émigrèrent et vers quel endroit, et quels sont ceux qui revinrent *définitivement* au pays, il y a là une tâche longue et difficile, parce que, avant de l'entreprendre, il faudra être parfaitement saisi de ce qui constituait la noblesse jusqu'à 1760. Il faudra consulter les Recherches de

la noblesse dans les généralités de France, en 1666 et années subséquentes, afin de déterminer ceux qui réellement avaient droit au titre d'écuyer, le plus bas degré dans l'ordre nobiliaire. Puis, il faudrait voir les armoriaux et généalogies de France. Ces recherches adront à situer à diverses époques les allées et venues de ces gens, après 1760. Dans ce dernier cas, on consultera avec profit les ouvrages généalogiques de celui qui a fait énormément pour notre oeuvre historique: le fondateur du Bulletin des Recherches Historiques.

Nous sommes engagés à donner une suite à notre mémoire: *La Dernière Phase de la Nouvelle France*, et nos loisirs sont pris; autrement, nous aurions aimé entreprendre celui-ci, sur la noblesse canadienne. Peut-être y viendrons-nous un peu plus tard!

RÉGIS ROY

LES "MILLIONNAIRES" DE 1759

D'après le *Mémoire du Canada*, écrit anonyme datant de 1759, plusieurs des officiels de la Nouvelle-France partirent pour la France "millionnaires", après la prise du pays par les Anglais.

L'auteur du *Mémoire du Canada* divise sa liste des "millionnaires" en trois parties: ceux qui firent leur fortune dans l'armée, ceux qui s'enrichirent dans les finances de la colonie, et, enfin, ceux qui profitèrent de la fourniture des vivres.

Dans l'armée, l'auteur place parmi les "millionnaires" le marquis de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France, 20,000,000; Lacorne de Saint-Luc, capitaine dans les troupes, interprète des Sauvages, 1,200,000; M. de Lotbinière, ingénieur, 1,400,000; Le chevalier Lemercier, commandant

de l'artillerie, 1,800,000; Hughes Péan, major de la colonie, 7,000,000.

Puis, viennent ceux qui ont profité de la finance de la colonie: l'intendant Bigot, 29,000,000; M. de Villers, contrôleur de la marine, 1,200,000; M. Martel, écrivain principal, 1,900,000; le commissaire de la marine Varin, 4,000,000; le contrôleur Bréard, 2,200,000; le garde magasin Estèbe, 1,800,000; le garde magasin Martel, 2,500,000; le commissaire Landrière, 900,000; M. de Saint-Sauveur, secrétaire du marquis de Vaudreuil, 1,900,000; M. Descheneaux, secrétaire de l'intendant Bigot, 2,000,000.

Enfin, dans la fourniture des vivres, on trouve Cadet, munitionnaire général, 10,000,000; Corpron, son "facteur", 1,200,000; Pénissault, sous-traitant, 1,900,000; Maurin, sous-traitant, 1,900,000.

Ainsi ces dix-neuf personnages auraient profité de la jolie somme de 84,000,000 qui appartenait au Roi.

Ceci est absolument exagéré. La plupart des "millionnaires" énumérés par l'auteur anonyme étaient sans doute des voleurs, mais, encore une fois, aucun d'eux ne ramassa ici la fortune qu'il leur accorde. L'auteur donne au marquis de Vaudreuil une fortune de 20,000,000. Le chiffre donné ici est ridicule. Le marquis de Vaudreuil, après la perte de sa charge, passa en France, où il vécut très modestement. Il décéda à Paris le 4 août 1788. Il donna tout ce qu'il possédait à sa parente qui vivait avec lui depuis des années, madame d'Ailleboust, et il est certain qu'il ne lui laissa pas une fortune, loin de là (1).

(1) *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec, 1924-1925.*

UN TRIBUNAL D'EXCEPTION

Avant d'être englobée dans Montréal, une petite municipalité assez florissante eut le "privilège" il y a soixante ans d'avoir un juge capable, tout au plus, de signer son nom. Cela peut sembler incroyable, cependant le fait est authentique et il s'explique ainsi. Les hommes de profession et les marchands de la localité refusaient de quitter leurs bureaux ou leurs magasins pour occuper une charge quasi pas rémunérée et qui leur prenait deux, trois ou quatre avant-midi par semaine. Seul, un vieux rentier consentit à siéger.

Fils d'une pauvre famille rurale, il arriva jeune à Montréal et s'engagea comme domestique chez un marchand de la rue Saint-Paul.

Logé, nourri, vêtu, on lui accordait en outre deux écus chaque mois et il avouait qu'à la fin de la première année, il avait dix piastres en banque.

L'esprit mercantile se développa chez ce travailleur sobre et économe; il s'essaya dans le commerce, réussit et devint propriétaire d'immeubles. Dès lors il fut marguillier, conseiller et bourgeois considéré.

Pour rendre service à ses concitoyens, cet excellent homme accepta de présider le tribunal de son quartier. Ajoutons qu'il avait, comme greffier, le secrétaire de la municipalité, homme très habile, fort intelligent, qui préparait la procédure en sorte que le juge était l'égal de certain souverain constitutionnel, il régnait sans avoir le souci de gouverner.

Comme il occupa son poste pendant quelques années, il commit parfois des écarts qui ne manquent pas de saveur. La malice populaire a pu en grossir le nombre ou leur donner plus de relief, néanmoins il reste constant qu'il y en eut de véritables.

À l'ordinaire, il faisait ce que son greffier lui conseillait, mais ayant, un jour, mal compris la sentence qui lui avait été suggérée, il condamna, sans broncher, un pochard incorrigible à "*un mois d'amende ou dix piastres de prison*"...

Une fois, il avait à entendre une affaire de bataille de coqs. La preuve faite, le juge de paix décida que le sportsman paierait \$50 d'amende ou ferait trois mois de prison.

Choqué d'une telle sévérité, le délinquant, surnommé Ti-loup, aussi *game* que ses coqs, se leva aussitôt et, au milieu d'un silence complet, se lança dans une charge furibonde contre "l'ignorance du tribunal", son incompréhension des sports, etc. Ce que voyant le bon juge s'empara du dossier qu'on plaçait devant lui, pour la forme, et le lança à l'inculpé.

— Pas tant de train, mon ami, pas tant de bavardage. Si vous n'êtes pas satisfait prenez ces papiers et allez vous faire juger ailleurs.

Impossible de se montrer plus condescendant...

Une autre fois, les parties en cause, demandeur et défendeur s'étaient chacune payé le luxe d'un homme de loi. Côté du demandeur, l'avocat, éminent criminaliste, décida d'éblouir le magistrat. Le succès dépassa ses espérances, car il avait à peine fini de parler que jugement était rendu en sa faveur.

— Pardonnez votre Honneur, s'écria l'avocat de la défense, qui lui aussi, devint une illustration du barreau, vous ne pouvez vous prononcer quand ce ne serait que pour suivre la coutume.

— Voyons, reprend le père P. vous avez écouté comme moi, c'est évident que votre confrère a raison. Pourquoi retenir le tribunal plus longtemps, il est près de midi?

— Qu'il plaise à la Cour, il ne s'agit pas de l'heure. J'ai un client à défendre et mon devoir est de vous soumettre les arguments qu'il invoque en sa faveur.

— Eh bien! puisqu'il le faut, parlez, mon Dieu!

Ce disant le sieur P. se tassa dans son fauteuil en homme qui s'apprête à somnoler. L'avocat du défendeur savait sensibiliser et il débuta par un exorde plein de déférence et de louange à l'adresse du magistrat. Ensuite, il exposa sa cause, refuta les arguments de son adversaire et termina par une péroraison digne d'un discours académique.

Le juge P. fut interloqué, estomaqué. Instantanément, il renvoya l'action avec dépens.

L'autre avocat voulut lui rappeler sa décision précédente, rien n'y fit. Avec une candeur irrésistible, le brave magistrat retorqua:

— Sachez, monsieur, que je ne suis pas pour me déjuger à tout instant, c'est assez d'une fois.

Finalement, les parties, reconnaissant que chacune avaient tort et raison, s'arrangèrent à l'amiable dans la salie d'un cabaret voisin où il fut porté un toast au juge inoubliable.

N'est-ce pas charmant?

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

Quelle est l'origine du nom "blé Marquis"?

XXX

ACTE DE SÉPULTURE DU JUGE DE BONNE
9 SEPTEMBRE 1816

Le neuf Septembre mil huit cent seize par nous soussigné Curé de Beau-port a été inhumé dans l'Église de cette paroisse sous le banc Seigneurial des Révérends pères Jésuites, avec le permis de Messire Sinay Curé de Québec, le corps de l'honorable Pierre Amable De Bonne Membre du conseil exécutif de cette province, Colonel de Milice du Bataillon de Beau-port &ca. décédé dans la paroisse et banlieu de Québec le sixième jour du présent mois agé de cinquante huit ans; furent présents à l'inhumation l'honorable juge en chef, l'honorable Jean Mure, le sieur Louis Antoine de Salaberry et plusieurs autres amis du défunct qui ont signé avec nous.

J. Sewell

L. de Salaberry

John Mure

Henry Bouch L^t Colonel H.M. Army

J. F. Perrault

J. Harvey L^t Col.

Wm. Burns L^t Col. Militia

Ls. Cadieux ptre (1)

(1) Registre paroissial de Beauport.

LA PENSION DE M. DE SARTINES

Si l'«*affaire du Canada*», comme on a appelé le procès que subirent Bigot et ses complices pour leurs vols au détriment du roi et de la colonie, se termina presque en queue de poisson, elle fut du moins profitable à M. de Sartines qui avait présidé les séances du Châtelet. Ce favori du pouvoir qui recevait déjà plusieurs pensions sur le Trésor-Royal réussit à se faire donner une pension de 6,000 livres par année pour son travail dans le procès.

M. de Sartines ne fut pas, d'ailleurs, le seul à recevoir une récompense pour son travail dans la recherche des voleurs qui avaient conduit le Canada à sa perte. Tous les conseillers et officiers de justice qui eurent part à l'instruction et au jugement obtinrent des pensions ou des gratifications. Les largesses du roi s'étendirent même au major et à l'aide-major de la Bastille qui reçurent de belles pensions en récompense des ennuis que leur avait apporté la détention des prisonniers du Canada.

Il est vrai que le travail de la Commission du Châtelet avait duré près de trois années, que les commissaires avaient dû se livrer à un travail énorme, mais la pension accordée à M. de Sartines était-elle bien en proportion des services rendus? En somme, c'est le système fautif qui se continuait. Les favoris du pouvoir étaient gorgés de fortes pensions pendant que le peuple crevait de faim. C'est cette fausse manière de gouverner qui amena les horribles événements de 1789.

P.-G. R.

LE DUC D'YORK À VILLA-MARIA

Le dixième volume de l'*Histoire de la province de Québec* de M. Robert Rumilly est aussi intéressant que ceux qui l'ont précédé. Que de faits ignorés ou oubliés ! Ainsi, M. Rumilly résume en quelques pages la visite du duc d'York, futur George V, au Canada et parle de la visite du duc au couvent de Villa-Maria, des Soeurs de la Congrégation Notre-Dame de Montréal. Qui savait que la *réponse* du prince à l'adresse des élèves avait été écrite toute entière de la main de Mgr Bruchési, archevêque de Montréal ? Ce sont les dessous ou les côtés de la petite histoire. Le gros peuple les ignore mais, un peu plus tard, ils viennent au jour et il est alors tout surpris d'apprendre comment les choses se passent.

Nous citons M. Rumilly :

“La réception (du duc d'York), ne fut pas moins chaude et grandiose à Montréal, le 18 septembre Mgr Bruchési, reçut leurs altesses à l'université. Puis le duc d'York visita le couvent de Villa-Maria, où la Congrégation de Notre-Dame occupe une ancienne résidence de gouverneurs généraux. Laurier confia son embarras à Mgr Bruchési. “Le prince m'a prié de préparer sa réponse à l'adresse des religieuses. Vous trouverez mieux que moi les paroles qu'il faut mettre sur les lèvres de Son Altesse, dans un couvent. Voulez-vous rédiger un projet de réponse que je soumettrai au prince ? Avec sa facilité habituelle, Mgr Bruchési rédigea un texte en français et en anglais. Laurier le transmit. Le duc d'York jugea superflu de le recopier. Au couvent de la Congrégation, il sortit de sa poche les petites feuilles de papier à lettres à en-tête de l'archevêché et lut sa réponse, dont tous admirèrent l'à-propos, la délicatesse.”

R.

UN HEROS DE 1759, MICHEL MAGNAN

Mgr Tanguay, dans le premier volume de son *Dictionnaire généalogique* a tenté d'identifier Michel Magnan, un des héros tués par les Anglais sur la côte de Beaupré, en août 1759.

D'après le généalogiste, Michel Magnan serait né à Charlesbourg le 2 septembre 1708, du mariage de Germain Mignier ou Magnan et de Marie Déry. Toujours d'après Mgr Tanguay, Magnan se serait marié trois fois: d'abord, le 2 mai 1729, à Charlesbourg, avec Françoise Villeneuve; puis, le 30 octobre 1732, à Château-Richer, avec Angélique Lefrançois; et, enfin, le 6 février 1748, à Saint-Laurent de l'île d'Orléans, avec Elisabeth Coulombe.

Magnan eut des enfants de ces trois mariages et Mgr Tanguay en donne une liste assez imposante.

Tout cela est bien beau... sur le papier mais la vérité nous force à dire que Michel Magnan ne fut pas tué par les Anglais pendant le siège de Québec, en 1759, pour l'excellente raison qu'il vivait encore trente ans plus tard.

Mgr Tanguay a donc fait erreur en donnant Michel Magnan comme un des héros de Saint-Joachim. D'ailleurs, s'il avait examiné de plus près l'acte de sépulture de Michel Magnan tué par les Anglais en 1759, il aurait constaté que son âge ne correspondait pas du tout avec celui du Michel Magnan à qui il attribue cette action d'éclat. En effet, l'acte de sépulture de Michel Magnan au registre de Sainte-Anne de Beaupré le 27 août 1759 lui donne trente ans. Or, le héros de Mgr Tanguay avait, de son propre aveu, plus de cinquante ans en 1759.

Michel Magnan, le héros présumé de Mgr Tanguay, né à Charlesbourg, changea plusieurs fois de résidences

dans sa longue existence. Après avoir habité Québec et quelques paroisses de la côte de Beaupré, il vint s'établir à Lévis où il fut passage ou, comme on dirait aujourd'hui, hôtelier. C'est à Lévis qu'il décéda le 5 janvier 1793, à l'âge respectable de 85 ans. Son acte de sépulture cité ici lui donne 87 ans mais le curé Berthiaume le vieillissait de deux années :

“Le cinq de janvier mil Sept Cent quatrevingt treize par nous prêtre Soussigné a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse le corps de Michel Magnan décédé devant hier agé de quatrevingt Sept ans muni des Sacrements, ont été présents Michel lecour — Etienne Bégin — pierre Samson et plusieurs qui ont assistés à ses funérailles &ca, &ca.”

LE BRAILLARD DE LA MADELEINE

Sur toute la côte sud du Saint-Laurent, en descendant jusqu'au golfe, combien de fois n'avons-nous pas entendu des mères qualifier leurs enfants un peu pleurnichards de “braillards à la Madeleine” ou de “Braillards à Madeleine”.

Quelle est l'origine de cette expression singulière? On sait que sainte Marie Madeleine, la pécheresse convertie par Jésus-Christ lui-même, pleura ses péchés toute sa vie. Est-ce le souvenir de cette sainte qui a donné naissance à cette locution proverbiale? Je ne le crois pas.

Les pilotes et les marins du siècle dernier auraient pu vous raconter la légende du Braillard de la Madeleine beaucoup mieux que n'importe qui. La plupart l'avaient entendu *brailler*.

La Madeleine est une rivière qui se jette dans le Saint-Laurent, non loin de la baie de Gaspé. Autrefois, les marins n'approchaient qu'en tremblant des parages de la Madeleine. Par les jours de tempête, lorsqu'ils étaient près de la côte,

ils entendaient les cris lugubres d'un être fantastique qu'ils finirent par surnommer le braillard de la Madeleine. La plupart des marins étaient convaincus que les rives de la Madeleine étaient hantées soit par l'âme d'un naufragé faisant appel à la charité chrétienne pour lui aider à sortir des flammes du purgatoire soit par un autre esprit condamné à se plaindre en expiation de ses crimes.

M. l'abbé Ferland, dans son récit de voyage à la région gaspésienne, parle au long du braillard de la Madeleine, mais il ne donne aucune explication sur cette légende.

C'est M. l'abbé Painchaud, fondateur du collège de Sainte-Anne, qui mit fin à cette légende alors qu'il était missionnaire dans la Gaspésie.

Dans l'été de 1814, l'embarcation de M. Painchaud qu'il avait baptisé du nom poétique de *Trois-mille-clous*, jetait l'ancre à l'embouchure de la rivière de la Madeleine. Les habitants de l'endroit ne tardèrent pas à lui parler du fameux braillard et des frayeurs qu'il causait aux femmes et aux enfants. Le jour même, une grosse tempête se déclara et M. Painchaud fut à même d'entendre les plaintes et les cris du *braillard*. M. Painchaud, voyant l'effarement de la population, voulut tirer cette affaire au clair afin de rassurer ces braves gens.

Ceux qui ont lu la vie du curé Painchaud savent que ce prêtre n'avait pas froid aux yeux, comme on dit vulgairement. Il avait déjà donné maintes preuves de sa force musculaire et de sa bravoure.

Le curé Painchaud, après avoir terminé sa mission, dit aux braves gens qui l'entouraient "Laissez-moi aller seul dans la direction du braillard et je vous promets que je vais l'apaiser".

Dès le principe, l'abbé Painchaud avait pressenti que ces lamentations provenaient de quelque cause physique ordinaire.

Il partit donc seul avec une hache à la main. Plus il s'enfonçait dans la forêt, plus les gémissements devenaient distincts. Enfin, il arriva à l'endroit même d'où partaient les clameurs terrifiantes.

Le phénomène lui apparut bientôt dans son étrange simplicité. Deux arbres inclinés l'un sur l'autre, en forme d'X, ne semblaient former qu'un seul tronc tant ils étaient rapprochés. Lorsque le vent les secouait un peu fortement, ils frottaient l'un contre l'autre et occasionnaient ces bruits, tantôt criards, tantôt plaintifs, suivant la violence de la tempête et la direction du vent.

M. Painchaud, ôtant alors sa soutane, prit sa hache et abattit l'un des deux arbres pleureurs qui depuis, plusieurs années, avaient été la terreur des marins et des habitants de la Gaspésie.

Quelques heures plus tard, le curé Painchaud, baigné de sueurs après le rude effort qu'il venait de fournir en abattant seul un géant de la forêt, revenait au milieu de la population qui l'attendait avec anxiété. "— Mes amis, leur dit-il, soyez rassurés vous n'entendrez plus jamais le *brail-lard*, je viens de lui faire bonne justice".

Voilà comment le curé Painchaud mit fin à une légende terrifiante qui avait vécu un bon nombre d'années et causé de l'offolement à toute une naïve population. (Cf N.-E. Dionne, *Vie de l'abbé C.-F. Painchaud.*)

QUESTION

Où trouverais-je l'histoire des épidémies qui ont visité la province de Québec depuis la découverte du pays?

Dr O.

MARTIN GROUVEL

Dans la livraison de décembre 1943 de ce *Bulletin*, (p. 365), nous avons dit que *Martin Grouvel était*: (1°) *capitaine de barque*, et (2°) *qu'il se noya*, en 1660. On nous demande des preuves. Voici ce que nous trouvons dans le greffe Audouard:

6 mai 1659 — Don mutuel entre Martin Grouvel, habitant, demeurant à Québec, et Marguerite Aubert, sa femme.

16 mai 1659 — Obligation de Martin Grouvel à Antoine Grignon.

16 mai 1659 — Accord entre Eustache Lambert et Martin Grouvel, *pour trafiquer en mer*.

16 mai 1659 — Inventaire de la *carquaison de ce que le capitaine Grouvel a chargé en sa barque, en la présente année 1659*.

16 mai 1659 — Procuration générale de Martin Grouvel à Marguerite Aubert, son épouse.

22 mai 1659 — Transport de Marguerite Aubert, agissant pour Martin Grouvel, son mari, à Michel Desorcis.

6 août 1660 — Quittance de Marguerite Aubert, agissant pour Martin Grouvel, son mari, *absent*, au Père Paul Ragueneau, jésuite.

25 avril 1661 — (No 995) — *Inventaire des hardes qui ont été apportées par les mathelots estant dans la barque du Capitaine Martin Grouvel*.

18 juin 1661 — Accord et convention entre Marguerite Aubert, veuve de Martin Grouvel, et Antoine Grignon, concernant l'obligation de feu son mari (du 16 mai 1659), en faveur de ce dernier.

1661 (sans date) No 1074 — *Transaction entre Eustache Lambert, Michel Filion et Marguerite Aubert, sa femme, auparavant veuve de Martin Grouvel, dans laquelle Eustache Lambert déclare que ledit Grouvel ayant entrepris de faire ledit négoce, seroit party de Québec dans une barque à lui appartenant et louée pour ladite société et chargée des effets d'ycelle, il auroit passé a Lisle percée, et au lieu appelé Canceaux ou il auroit quitté sa barque et marchandises pour aller en France dans le navire du sieur LeGagneur, marchand, en la ville de LaRochelle, pour affaire qu'il y avoit, d'ou ledit Grouvel revenant l'an suivant mil six cent soixante, dans sa barque, chargée de marchandises, laquelle il avoit reprise audit lieu de Canceaux, il auroit fait naufrage proche les monts de Notre Dame sur le fleuve St Laurent, sa barque sestant brisée, luy noyé avec deux autres de ses gens, et la meilleure partie des marchandises et denrés chargées dans ladite barque perdues et le restant apporté et mis en mains de ladite veufve qui nestoit pour lors remariée...*

LÉON ROY

QUESTION

En quelle année la Rivière-du-Loup (en bas) fut-elle reliée à Lévis par un chemin de fer?

R. O. B.